



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
 Du Petit Cul de Sac Marin**

SEANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025
 Délibération du Comité Syndical
 7^{ème} séance ordinaire de l'année
 N°38-12-2025

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le mardi 16 décembre 2025, à 10h00, le Comité Syndical, dûment convoqué le mercredi 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SMT, Centre les Acacias – Belcourt, 97122 BAIE-MAHAULT, dans le nombre prescrit par la loi pour délibérer valablement sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, Président ;

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Georges	DAUBIN	Président	X		
2	Alix	NABAJOTH	1er Vice-Président	X		
3	Elodie	CLARAC	2e Vice-Présidente	X		
4	Jules	FRAIR	3e Vice-Président	X		
5	Margueritte	KANCEL MURAT	Délégue suppléante	X		En remplacement de Nadia CELINI, déléguée titulaire
6	Harry	DURIMEL	5e Vice-Président	X		
7	Jacques	KANCEL	Délégué titulaire		X	
8	Dominique	BIRAS	Délégué titulaire		X	
9	Denis	BERNADOTTE	Délégué titulaire	X		
10	Fulbert	HENRY	Délégué titulaire		X	Excusé
11	Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	Déléguée titulaire		X	Excusée
12	Danila	BAZILE-CHALUS	Déléguée titulaire	X		
13	Jean-Luc	CELIGNY	Délégué titulaire		X	
14	Hugues	CHATEAUBON	Délégué titulaire	X		
15	Liliane	MONTOUT	Déléguée titulaire		X	Excusée
16	Corinne	PETRO	Déléguée suppléante	X		En remplacement de Ary CHALUS, délégué titulaire
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 11

Votants : 11

Assistaient également à la séance : Patrick RILCY (DGS) ; Lesly BIABIANI (Chargée de mission DGS) ; Karim CYRILLE (Karavelo) ; Nadine CYSIQUE (Finances) ; Jerrold DAUBIN (Service Informatique) ; Sindy ECLAR (Finances) ; Endrick ERAVILLE (Responsable RH) ; Patrick JEAN-CHARLES (Chargé de mission DGS) ; Steffy KORUTOS (Chargée de mission DGS) ; Robert LANDRE (Chargée de mission DGS) ; Korra LANNEAU (Chargée de Communication) ; Luidgy LEFEBRE (Régie) ; Maryline BESSONNE (AMO Juridique) ;

Secrétaire de séance : Mme Danila CHALUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

Le Comité Syndical,

Vu L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Vu l'instruction M43 ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est une obligation soumise au SMT en tant qu'établissement public administratif ;

Considérant que les orientations budgétaires présentées au titre de l'année 2026 au conseil syndical ;

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après avoir délibéré

Résultat :

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

DECIDE

ARTICLE 1 : Que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 a eu lieu avant le vote du Budget Primitif 2026.

ARTICLE 2 : De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Baie-Mahault, le 29 décembre 2025

Le Président,

Georges DAUBIN

